

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 13/12/2022

Délibération n° 2022-131  
Séance du 6 décembre 2022

-----  
Adhésion à l'association Club des  
Utilisateurs Coriolis  
-----

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 24 novembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'adhérer à l'association Club des Utilisateurs Coriolis,

Considérant que l'association Club des Utilisateurs Coriolis pourra constituer, pour le SIAAP, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président à adhérer à l'association Club des Utilisateurs Coriolis pour l'année 2022.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président du SIAAP à procéder au versement de la cotisation à cette association.

**Article 3 :** Dit que la cotisation exigible pour l'adhésion du SIAAP au Club des Utilisateurs Coriolis sera imputée à hauteur de 100 € sur le budget de fonctionnement du syndicat.

**Le Président**

  
François-Marie DIDIER